

Correspondance AWS-Achat

COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS

M. Le Maire

12 Avenue Joseph Clotis

BP 709 - 83412 Hyères - Cedex

Tél : 04 94 00 78 32 - Fax : 04 94 00 79 81 Mèl : marches.publics@mairie-hyeres.com

Référence : AOO 11/20

Objet : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.

Expiration : 02/12/2020 à 16h30

Etat de la correspondance au 29/11/20 à 04h22

25/11/20 à 15h09 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint les réponses aux questions posées par des candidats.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

Service Commande Publique

Liste des questions

Question n°11

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre question :

- site 66 - Dans la liste des travaux obligatoires, il nous est demandé le remplacement des deux chaudières par des modèles à condensation du local N°2, ainsi que le remplacement de la production d'eau chaude.

Hors le préparateur ECS a été remplacé en 2019 et, une des deux chaudières est en train d'être remplacée.

Doit-on toujours prévoir ces travaux à notre offre ?

Dans l'attente de votre retour,

Bien Cordialement.

Question n°12

bonjour,

Dans votre réponse à la question ;

Question n°7 :

Pouvez-vous préciser le P1 pour le site n°43 Capitainerie ? En effet le fichier Bordereau des

Prix Mixtes indique sur la même ligne un contrat de fourniture d'électricité et un contrat gaz. Vous avez répondu : il n'y a pas de gaz, l'électricité n'est pas à prendre en compte (le BPM a été modifié sur ce point)

Or, il y a bien du gaz sur ce site. La production ECS est faite par un préparateur gaz. Dois prévoir sont remplacement ?

Pour L'école maternelle Guynemer, la chaudière ne sert plu mais peu être remise en service. devons nous toujours chiffrer son remplacement dans les travaux obligatoires ?

Fichier joint : AOO_1120_AWS_questions_reponses_du_20.11.20_au_23.11.20.pdf
25/11/20 à 15h02 : **Modification du DCE** : AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.
Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Le DCE a été modifié ce jour et notamment les pièces et points suivants:

- CCAP (article 2.2)
 - annexe 1 à l'AE (site 43 capitainerie)
 - annexe 2 à l'AE (site 43 Capitainerie et site 17 Guynemer)
 - annexe 2 du CCTP (site 43)
-

AWS-Achat
AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

20/11/20 à 17h20 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver la réponse ci-jointe à une question posée.

Cordialement.

Service Commande Publique

Liste des questions

Question n°8

Bonjour,

Afin de pouvoir consulter les profils de consommation en gaz de vos sites, pouvez vous transmettre l'autorisation suivante:

Mairie de Hyères les Palmiers

[Lieu], le XX/XX/2019

Objet : Autorisation d'accès aux données sur le portail fournisseur GRDF

Je soussigné, XXX,

Agissant en qualité de XXX de la Mairie de Hyères les Palmiers,

A la seule fin de lui permettre la préparation d'une offre de fourniture de gaz, donne mon autorisation aux entreprises souhaitant répondre au marché de prestation de la ville d'Hyères les Palmiers

D'accéder auprès des gestionnaires de réseaux de gaz aux données techniques suivantes :

- Consommations et profil,
- Capacité journalière en gaz,
- Consommation historique,
- Tarif d'acheminement

Associées aux points de livraison dont les références PdL/PCE sont les suivantes :

- Voir la liste des PCE dans le tableau en annexe

La présente autorisation est donnée pour une durée de quinze (15) jours à compter de la date de sa signature.

Fait à Hères les Palmiers le XX/11/2020

[Nom du signataire]

[Fonction du signataire]

Annexe : Liste des PCE (tableau)

Site PCE

Park Hôtel 25397973894798

Bureaux Environnement 25344862479027

Garage Autos CTM 25344862479027

Bâtiment Central CTM 25344862479027

Maison de l'environnement 25371200996690

Ecole Maternelle Eugénie 25359334278651

Ecole Maternelle Godillot 25339507940063

Ecole Maternelle Guynemer 25333285055009

Ecole Maternelle Matisse 25343704756276

Ecole Maternelle Jardin d'Orient 25300723533034

Ecole Maternelle F. Buisson 25337626465203

Ecole Maternelle F. Dolto 25393921774336

Ecole Maternelle St. Exupéry 25363096932079

Ecole Maternelle Val des Pins 25300578836947

Ecole Maternelle Les Mouettes 25334587480197

Ecole Primaire Iles d'Or 25339363222215

Ecole Primaire Guynemer 25333429772832

Ecole Primaire Saint Exupéry 25373516613901

Ecole Primaire Excelsior 25388277823804 / 25388567259412 / 25388711977282
Groupe scolaire Anatole France 25371924572068
Groupe scolaire Claude Durand 25338784324418
Groupe scolaire Jules Michelet 25345875520509
Groupe scolaire Paul Long 25327206841212
Centre de Vacances de la Vigie 25353834888823
Capitainerie (*) 25386830547435
Croix Rouge 25361939110658
Mairie Services Sociaux - Psychologue scolaire école Excelsior 25329088149989
Eglise Anglicane 25311866758000
Médiathèque 25329811722905
Castel Sainte Claire 25364544086508
Gymnase des Rougières GI084765
Gymnase du Golf Hôtel GI084755
Gymnase Jules Ferry 25337337023968
Gymnase Keraudren GI084781
Tennis club 25364254540656
Piscine Municipale GI084753

Bien cordialement,

Question n°9

Bonjour,

La remise des offres ayant été décalée au 2/12, pouvez-vous nous confirmer que la date de valeur des prix, notamment pour le P1, reste le mois de novembre ?

En effet, compte tenu des délais de parution des indices (PEG pour le gaz) et du temps nécessaire à la rédaction des pièces de l'offre (AE, DPGF) il serait préférable de conserver une valeur novembre 2020 pour les prix.

Dans l'attente de votre retour,
Bien cordialement.

Fichier joint : AOO_1120__Reponses_du_13.11.20_et_18.11.20__2_.pdf
20/11/20 à 17h18 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à une question posée.

Cordialement.

Service Commande Publique

Liste des questions

Question n°10

Question n°1 :

- 1.Pourriez vous nous transmettre l'historique des consommations d'eau pour les bassins (à défaut les consommations globales), l'historique des consommations de gaz ?
- 2.Pourriez vous nous transmettre le nombre d'entrée sur une année complète ?

Question n°2 :

Quelle est la durée max autorisée pour le réchauffage des bassins du complexe aquatique après une période d'inoccupation ?

Question n°3 :

Concernant le site n°66;

1. Quelle est la surface chauffée par la chaufferie du local n°2 ?

2. Les deux chaudières sont-elles nécessaires pour couvrir les besoins ?

3. La PAC qui remplace la chaudière du local n°1 est uniquement destinée à fonctionner en secours ? sinon, pouvez-vous nous transmettre la surface chauffée par cette PAC ?

Question n°4 :

Le CCAP §2.2.2 il indique que nous devons renseigner les prix dans l'Annexe 1 de l'AE et dans le §2.2 que nous devons transférer les contrats élec du MOA au 01/01/2022.

1. Pouvez-vous nous transmettre les KElec en vigueur si le contrat prévoit que le titulaire soit tiers payeurs sur les sites en MTI Electricité ?

2. Le cas contraire, pouvez-vous nous communiquer les contrats ou les PRM avec caractéristiques de raccordement (PS, domaine, segment, tarif) des sites 1, 7, 20, 34, 42, 44, 54, 58, 64

Question n°5 :

Un PCE gaz est renseigné pour le site n°17 dans le CCTP, alors que l'AE indique un marché PF Elec. Qu'en est-il ?

Question n°6 :

Pouvez-vous confirmer les PDL gaz et élec à fournir pour les sites n°26 et 53 ?

Question n°7 :

Pouvez-vous préciser le P1 pour le site n°43 Capitainerie ? En effet le fichier Bordereau des Prix Mixtes indique sur la même ligne un contrat de fourniture d'électricité et un contrat gaz.

Fichier joint : AOO_1120_questions_reponses_du_19_11_2020.pdf

20/11/20 à 17h09 : **Modification du DCE** : AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

Les pièces suivantes ont été modifiées ce jour:

- CCAP

- CCTP ANNEXE 1

- AE- ANNEXE 1 -BPM lot 1

Ces versions annulent et remplacent les précédentes.

Cordialement

Service Commande Publique

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

04/11/20 à 14h48 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame, Monsieur,

En réponse à votre question, nous vous informons que la date limite de remise des offres a été reportée au mercredi 2 décembre 2020 à 16h30.

Le Règlement de la consultation et l'avis d'appel à la concurrence ont été modifiés en ce sens ce jour.

Cordialement,

Le Service de la commande publique

Liste des questions

Question n°7

Bonjour,

Compte tenu du contexte actuel de confinement, serait il possible d'obtenir un délais supplémentaire pour la remise de l'offre?

Vous remerciant par avance,

Bien cordialement

L'équipe commercial

04/11/20 à 11h32 : **Avis rectificatif**

AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

La date limite des offres a été reportée au mercredi 02 décembre 2020 à 16h30, et la date d'ouverture des offres au jeudi 03 décembre 2020 à 8h00. Ces modifications font l'objet d'un avis rectificatif

Cordialement.

Service Commande Publique

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

04/11/20 à 11h07 : **Modification du DCE : AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux**

et du complexe aquatique.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

La date limite de remise des offres a été reportée au mercredi 02 décembre 2020 à 16h30. De ce fait, le règlement de la consultation a été modifié :

- Art 1.7 (visite)
- Art 3.2.3 (renseignements complémentaires).

Cette modification fait l'objet d'un avis rectificatif.

Cordialement.

Service Commande Publique

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

28/10/20 à 09h42 : **Modification du DCE** : AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

Les pièces suivantes ont été modifiées ce jour :

- le règlement de la consultation (RC)
- le CCAP
- le CCTP
- l'annexe 2 du CCTP du lot 1

Ces versions annulent et remplacent les précédentes.

Cordialement

Service Commande Publique

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

27/10/20 à 12h08 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Madame, Monsieur,

A la suite de questions posées par les candidats, je vous prie de trouver ci-joint les réponses concernant le marché référencé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

Liste des questions

Question n°1

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous nos questions :

- Pourriez-vous svp nous préciser les sites qui seront visités pour le lot 1 ? en fonction de votre réponse, nous souhaitons visiter les sites en priorité : 1 / 29 / 30 / 49 / 53 / 57 / 59
- Quelles sont les températures réellement constatées par site si possible sur la dernière saison de chauffe ?
- Merci de nous communiquer les PRM manquants à savoir sur les sites : Bureaux Service des Sports / Ecole Maternelle Les Mouettes / Maison Bonvicini
- Quels sont les travaux programmés au titre du P3Renouvellement jusqu'au 31/05/2021 ?
- Est-ce que les matériels identifiés HS seront remplacés par l'Exploitant actuel jusqu'au 31/05/2021 ?
- Pourriez-vous svp nous communiquer la date de construction des bâtiments, svp.

- Dans l'A1 de l'AE, il est fait référence à la CSPE, merci de nous confirmer que cela correspond à la TICFE
- Dans l'A1 de l'AE, est-ce que les sous-comptages gaz pour les sites de type « ECOLE » sont en place afin d'identifier le gaz annexe ?
- Dans l'A1 de l'AE, est-ce que les NB communiqués intègrent uniquement les consommations chauffage ?
- Le nom de la colonne AB de l'A1 à l'AE est HTTC, merci de confirmer qu'il faut lire : TTC
- Dans l'A1 de l'AE, pouvons-nous déroger aux formules de révision ?

- A l'A2 du CCTP, 8 sites n'ont pas d'inventaire matériels, pourriez-vous svp nous les communiquer ?
- A l'A2 de l'AE, merci de nous confirmer que le remplacement des pompes se fait par des pompes à débit variable ? idem dans le cadre d'un P3-renouvellement ?

- Article 1.1.3 du CCAP – il est fait référence à des rénovations/extensions/réhabilitations portées à notre connaissance, quelles sont les installations visées par ces opérations ? si oui de quelle nature sont ces opérations ?
- Article 1.2 du CCAP, il est fait référence à l'annexe 3 – consommations des 3 dernières années, pourriez-vous svp nous transmettre cette annexe ?
- Article 1.2 du CCAP, il est fait référence à l'annexe 5 – gamme de maintenance minimale, pourriez-vous svp nous transmettre cette annexe ?
- Article 2.2 du CCAP, le titulaire prend à sa charge les frais financiers induits au transfert des contrats d'électricité / gaz, pourriez-vous svp nous confirmer que ces contrats seront échus au 31/05/2021 pour le lot 1 et 31/12/2020 pour le lot2 ?
- Article 2.2 du CCAP, pourriez-vous svp nous préciser les sites du lot 1 à équiper en sous-compteurs et compteurs ?
- Article 2.2.1.2 du CCAP, pour un traitement égalitaire, pourriez-vous svp nous préciser le coefficient de conversion m3 FOD > MWH, idem pour tonne de propane > MWH, et l'unité en PCS ou PCI pour le FOD ?
- Article 2.2.6.1 du CCAP, pourriez-vous svp confirmer que la station météo à prendre en compte est celle de TOULON
- Article 2.2.6.2 du CCAP, pourriez-vous confirmer que $PU' = K$
- Article 2.2.7.1.1 du CCAP, pourriez-vous svp confirmer que le prix P1 intègre le terme de

transport.

- Article 2.2.8.1.6 du CCAP, est ce que cet article s'applique également au site en propane ?
- Article 3.1.15 du CCAP, merci de confirmer que la pénalité s'applique uniquement lors d'un défaut d'information de la part le titulaire. Merci de confirmer que le désamiantage n'est pas à la charge du prestataire car à ce stade nous n'avons pas connaissance des DTA et en cohérence avec la page 57 et 59 du CCTP.

- Page 25 du CCTP, devons-nous intégrer le cout du traitement d'eau (filmogène ou autre) dans le prix au m3 d'ECS à renseigner dans l'A1 à l'AE.

- Page 27 du CCTP, merci de nous préciser quels sont les sites dépourvus de compteur d'eau froide sur l'appoint chauffage

- Page 29 du CCTP, merci de nous préciser les sites équipés de désemboueur ?

- Page 29 du CCTP, il est précisé le nettoyage des bouches de ventilation deux fois par an, quel est le nombre de bouches à prendre en compte pour le chiffrage ?

- Page 35, quels sont les sites équipés de trappes d'accès pour le nettoyage complet des gaines aérauliques ? page 36 du CCTP, il est également préciser 1200 ml, quelle est la répartition à prendre entre le lot 1 et le lot 2 afin de les intégrer dans les P2 de chaque lot ?

- Page 47, quels sont les sites n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration ICPE (sup. à 1 MW) ?

- Page 49 – article 2.2.2.1 et page 58 – article 2.6.3, il y a une contradiction entre ces 2 pages, est que les panneaux de sol sont compris dans le P3 ?

- Page 62 du CCTP, il est mentionné une GTC Trend existante, est ce qu'une centralisation de l'ensemble de sites (68) sur un unique poste informatique ou plateforme est présente ?

- Dans l'A2 de l'AE – site 27 – ECOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT, qu'entendez-vous sur l'opération « retrait de la chaudière » au regard de l'unique chaudière présente ?

- Dans l'A2 de l'AE - site 63 – pourriez-vous svp confirmer que les ventilo-convecteurs sont tout électrique ? si oui, sont-ils de type plafonnier ou allège. Également, pourriez-vous svp préciser la marque et le type du chauffe-eau ?

- Dans l'A2 de l'AE - site 67 – pourriez-vous svp préciser ce que vous attendez comme travaux par : réfection la chaufferie (étude et mise en travaux) ? devons-nous remplacer la chaudière et le tableau électrique uniquement ?

- Dans l'A2 de l'AE - site 52 – merci de nous confirmer que le groupe froid alimente uniquement les 11 plafonniers ? si oui, devons-nous remplacer l'ensemble (production et les 11 émetteurs) par un système à détente directe de type VRV ?

- Dans l'A2 de l'AE – site 49 – merci de détailler le poste « sécurisation du conduit amianté », que devons-nous chiffrer ?

- Dans l'A2 de l'AE - site 15 – merci de nous préciser la localisation précise de la chaudière murale ? est-ce dans un logement ou un dans local dédié ? quel est l'usage de cette chaudière ? chauffage seul ou mixte (chauffage + ecs) ? si c'est une chaudière mixte (chauffage + ecs), merci de nous confirmer la pose d'un ballon électrique de 150l ?

Dans l'attente de votre retour,
Bien Cordialement.

Question n°2

Madame, Monsieur,

Merci de nous confirmer qu'une attestation avec une liste de référence (minimum 5) est considérée comme moyen de preuve pour justifier une qualification que nous n'aurions pas (par un organisme indépendant de type Qualibat)

Dans l'attente de votre retour,
Bien Cordialement.

Question n°3

Bonjour,

- Pouvez vous nous transmettre le PCE du complexe aquatique ?
- CCAP article 1.2 - L'annexe 3: consommations des 3 dernières années est manquante - pouvez vous nous transmettre les consommations ?
- CCAP article 2.2: Les frais de reprise des contrats gaz sont à la charge du titulaire, pouvez vous nous confirmer que tous les contrats gaz actuels seront arrivés à échéance (le 1 janvier 2021 pour le lot 2 et le 01/06/2021 pour les sites du lot 1) ?
- Sur l'annexe à l'acte d'engagement lot 1, le local déaération (site 13) est noté en 3PF" mais un NB gaz est donné - pouvez vous clarifier ce point ? est un PF ou une autre forme de marché ?
- Pouvez vous nous donner la liste des sites qui seront visités le 29 octobre ? Sera t'il possible de faire des visites complémentaires pour chiffrer les travaux?
- CCAP - article 2.1: Le titulaire est réputé avoir pris connaissance des lieux (...) il ne peut, en aucun cas, au cours de l'exécution du marché, faire valoir des suppléments de facturation pour omissions, erreurs, oublis, ou incertitudes " - Pouvez vous cependant :
 - Nous confirmer que le remplacement des matériels hors d'usage à la prise en charge ne seront pas à la charge du titulaire,
 - Nous indiquer les sites comportant des bouches et des gaines de ventilation ? avez vous une estimation du nombre de bouches ? Quels sont les sites ne comportant pas de trappes d'accès au gaines ?
 - Nous préciser les sites à équiper en compteurs (article 1.1.2.1.14 du CCTP) ?
 - Nous transmettre la liste des fluides frigorigènes par bâtiment (article 1.1. 2.24 du CCTP)
 - Nous transmettre le dernier plan de prévention établi notamment pour les accès restant à la charge du titulaire (art 1.1.1 du CCTP)
- Pouvez vous transmettre la liste des sites ayant fait l'objet d'une déclaration ICPE pour le moment ?
- Concernant le complexe aquatique, par "nettoyage quotidien des surfaces, bassins, vestiaires, douches, zones de circulation et pédiluve", merci de confirmer que la fréquence est d'une opération de nettoyage par jour
- En cas de retrait d'un site du périmètre en cours de marché (transfert au département ou à une autre entité) qui prend en charge les éventuels frais de résiliation auprès du fournisseur d'énergie ?

Bien cordialement

Question n°4

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre question :

Pourriez-vous svp préciser les attentes sur cette demande ? Devons-nous prévoir l'installation d'un PAC AIR/EAU ? si oui, merci de confirmer que cela impose le remplacement et dépose de tous les émetteurs et de la distribution y compris la récupération des fluides. Pour ce faire merci de nous communiquer plan et les puissances installées.

Dans l'attente de votre retour,
Bien Cordialement.

Question n°5

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre question :

Concernant l'annexe « 04.1 - AE - Annexe 2 - Travaux obligatoires et Plans de renouvellement - Lot n°1 » pour l'installation HOTEL DE VILLE

Pourriez-vous svp préciser les attentes sur cette demande ? Devons-nous prévoir l'installation d'un PAC AIR/EAU ? si oui, merci de confirmer que cela impose le remplacement et dépose de tous les émetteurs et de la distribution y compris la récupération des fluides. Pour ce faire merci de nous communiquer plan et les puissances installées.

Dans l'attente de votre retour,
Bien Cordialement.

Question n°6

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre question :

Concernant l'annexe « 04.1 - AE - Annexe 2 - Travaux obligatoires et Plans de renouvellement - Lot n°1 » pour l'installation HOTEL DE VILLE

Pourriez-vous svp préciser les attentes sur cette demande ? Devons-nous prévoir l'installation d'un PAC AIR/EAU ? si oui, merci de confirmer que cela impose le remplacement et dépose de tous les émetteurs et de la distribution y compris la récupération des fluides. Pour ce faire merci de nous communiquer plan et les puissances installées.

Dans l'attente de votre retour,
Bien Cordialement.

Fichier joint : pieces_MPI_817898.zip

19/10/20 à 16h56 : **Modification du DCE** : AOO 11/20 : Marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'ECS, de climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux et du complexe aquatique.

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Madame, Monsieur,

Suite à une erreur de saisie, le Règlement de la consultation a été modifié (pour les visites : lire "semaine 44" au lieu de "semaine 42". Les dates restant inchangées). La version du RC mise en ligne ce jour, annule et remplace la précédente.

Cordialement,

Le Service de la commande publique

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble